



DÉCISION 2023 – 13

TARIFS LOCATION SALLE MAISON DU FOOT

Le Maire de la Commune de Seysses ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 ;

Vu la délibération n° 4671 en date du 9 juin 2020 donnant délégation au Maire par le Conseil Municipal ;

DECIDE

Article 1 : Le tarif suivant est intégré exceptionnellement comme suit :

♦ **LOCATION SALLE DE LA MAISON DU FOOT**

Utilisateur	Tarif = forfait weekend
Particulier	100 €

Article 2 : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à Seysses, le 5 mai 2023

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP

